

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 129

présenté par

M. François-Michel Lambert et M. Clément

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement définit une stratégie qui encourage toutes les initiatives et les mécanismes incitatifs de vaccinations proposées par les collectivités territoriales auprès des jeunes de 18 à 30 ans.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les jeunes font partie des catégories de population les plus difficile à convaincre de se faire vacciner. Or, leur participation sera cruciale pour permettre à la population générale d'atteindre un taux de vaccination qui apportera l'immunité collective.

Le gouvernement doit par conséquent adapter sa communication à ce public et inciter toutes les initiatives incitatives prises par les collectivités locales qui vont dans ce sens, y compris celles qui proposent des cadeaux, des récompenses ou des gratifications (jeux concours, loteries, bons d'achats...)

Ainsi dans le Gers, le département a ouvert un Vacci'drive et organise une tombola. L'objectif est de rendre la vaccination facile et de convaincre les hésitants. Les résultats ont démontré une hausse conséquente des vaccinations chez les 18/30 ans dans ce département.

Le présent amendement propose donc d'encourager ces initiatives et de donner aux collectivités les moyens d'agir.